



REPUBLIQUE DU TCHAD  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET  
DIRECTION GENERALE DU MINISTERE  
DIRECTION GENERALE DES SERVICE DU BUDGET ET DE  
L'INFORMATISATION

# RAPPORT ECONOMIQUE, FINANCIER ET SOCIAL DEVANT ACCOMPAGNER LE PLF 2021

**SOMMAIRE**

<b>Vue d'ensemble.....</b>	<b>2</b>
<b>I- EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE NATIONALE ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021</b>	<b>3</b>
A. Evolution de la situation macroéconomique .....	3
B. Finances Publiques .....	4
C. Politiques budgétaires du Gouvernement.....	5
D. Projet de budget général de l'Etat pour l'exercice 2021 .....	7
<b>II- SECTEURS SOCIAUX .....</b>	<b>9</b>
A. Santé et solidarité nationale.....	9
B. Education nationale, formation professionnelle et enseignement supérieur .....	11
C. Emploi et protection sociale .....	13
D. Environnement, eau, et assainissement.....	14

## VUE D'ENSEMBLE

Le Projet de Loi des Finances (PLF) 2021 est élaboré dans un contexte macroéconomique difficile marqué par la crise sanitaire impactant négativement les activités économiques après deux années de prospérité. L'économie tchadienne a connu une croissance régulière de 3,0 % en 2018 et 2,5 % en 2019, imputable principalement à un rebond de la croissance dans le secteur pétrolier (15,6 % en 2018 et 8,7 % en 2019). Cependant, cette performance économique s'est estompée suite à la pandémie à coronavirus en 2020. En effet, le taux de croissance du PIB réel serait de -0,4 % en 2020. Ce résultat serait principalement dû à la faiblesse du volume des exportations et des prix à l'exportation de matières premières dues à la pandémie de la Covid-19 intervenue en début d'année. Grâce à une pluviométrie abondante combinée à la reprise des activités dans le monde, le taux de croissance en 2021 serait de 5,1 %. L'inflation serait contenue à 3 % conformément aux normes communautaires sur la période 2020-2023 contre -0,9 % en 2019, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Au niveau des finances publiques, la mobilisation accrue des ressources intérieures, conjuguée à la maîtrise des dépenses permettrait de ramener le déficit budgétaire global (dons inclus) à -1,1 % du PIB en 2021, contre +1,9 % du PIB en 2020 et -0,7 % du PIB en 2019.

Les actions du Gouvernement pour l'année 2021 seront principalement orientées d'une part, sur la poursuite de la relance de l'économie nationale à travers une gestion des finances publiques rigoureuse, et d'autre part, sur la mise en œuvre efficiente des politiques sectorielles s'inscrivant dans le parachèvement du Plan National de Développement 2017-2021, en vue d'asseoir une économie résiliente, productive, performante et un climat de paix et de sécurité.

C'est dans ce cadre que le gouvernement doit s'atteler à la poursuite des politiques publiques qui sont en cours. Aussi, les orientations des actions déployées tourneront vers le renforcement de la cohésion sociale et de la poursuite du processus de diversification économique en renforçant les secteurs vitaux à savoir l'agriculture, l'élevage, la santé, l'eau, l'énergie, l'agro-industrie, l'industrie de la viande et le textile.

Afin d'apprécier l'impact des actions publiques et l'efficacité des moyens consentis par le Gouvernement, des études seront menées dans divers secteurs. Ces évaluations constitueront des outils d'aide indispensables pour orienter efficacement les décisions stratégiques et opérationnelles qui amélioreront in fine la pertinence de l'action publique et ses effets sur la population. Pour l'année 2021, il est attendu en ressources intérieures 839,014 milliards de FCFA en diminution de -3,5% comparativement à 2020 (848,185 milliards) dont les apports en recettes fiscales sont de l'ordre de 73,3% et 26,7% de recettes non fiscales.

Il est prévu au titre des dépenses un total de 1 177,349 milliards de FCFA en 2021 contre 934,878 milliards de FCFA en 2020.

## I- EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE NATIONALE ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

### A. EVOLUTION DE LA SITUATION MACROECONOMIQUE

**Le secteur réel ou le secteur d'activités économiques** en 2019 a été marqué par la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2017-2021), dans un contexte socioéconomique apaisé. Le taux de croissance est ressorti à 2,5% en 2019 après 3,0% en 2018, en relation avec l'amélioration du climat des affaires et la poursuite des investissements en infrastructures de communication et énergétiques.

En 2020, l'activité économique devrait se rétracter avec un taux de croissance de -0,4%, en lien avec les effets conjugués de la faiblesse du volume des exportations et des prix à l'exportation de matières premières dues à la pandémie de la covid-19.

#### **Analyse de la croissance, optique de l'offre**

Le taux de croissance en volume de l'économie nationale devrait s'afficher à -0,4 % en 2020 contre +2,5 % en 2019. Seul le secteur primaire resterait dynamique avec un taux de croissance attendu de plus 2,0 %. En 2021, la reprise attendue des activités économiques induirait un taux de croissance de l'économie de 5,1 % et 5,0 % en moyenne sur la période 2022-2023.

Dans le secteur primaire, l'activité économique connaîtrait une amélioration en 2020 grâce à la pluviosité enregistrée et des effets des différentes actions mises en œuvre du programme économique et financier dans le cadre de facilité élargi des crédits (FEC) 2017–2021. Le taux de croissance du secteur serait de 2,02 % en 2020, de 4,6 % en 2021 et de 5,7 % en moyenne sur la période 2022-2023.

S'agissant du secteur secondaire, le taux de croissance se détériorerait à -5,0 % en 2020 après +2,8 % en 2019 avant de remonter à +2,2 % en 2021. Cette baisse s'expliquerait par le ralentissement observé au niveau des activités des branches « Coton fibre », « Produits alimentaires, boissons et tabacs » et « Autres produits manufacturés ». Sur la période 2022-2023, le taux de croissance serait en moyenne de +3 %.

Comme le secteur secondaire, l'activité économique dans le tertiaire ralentirait avec un taux de croissance près de -2 % en 2020 contre +0,6 % en 2019, avant de remonter à +7,0 % en 2021. En effet, cette détérioration s'expliquerait par les contreperformances prévues au niveau des branches « hôtellerie-restauration », « services financiers » et « services non marchands des administrations publiques ». Sur la période 2022-2023, le taux de croissance en volume serait en moyenne de 5,0 %.

**La demande en 2020** serait due à la consommation finale qui diminuerait de 3,0 % en 2020 contre -1,3 % en 2019 en raison de la baisse simultanée de la consommation finale de l'Administration Publique (APU) et des Institutions Sans But Lucratif (ISBL).

**Au niveau des prix**, l'inflation serait contenue à 3 % sur la période 2020-2023 grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

## B. FINANCES PUBLIQUES

L'exécution des opérations financières de l'Etat a été marquée par la mise en œuvre d'une stratégie budgétaire prudente visant la soutenabilité des finances publiques à travers une amélioration des recettes et une maîtrise des dépenses, débouchant sur le respect des critères de convergence communautaire de la CEMAC.

### 1. Exécution du budget à fin septembre 2020

Au troisième trimestre de l'année 2020, l'exécution du budget se caractérise par un taux de réalisation des recettes budgétaires de 81,7 %. Les dépenses ont atteint un taux d'exécution de 57,7 % à fin septembre 2020.

#### a) Ressources budgétaires

**Les prévisions des recettes** dans la loi de finances rectificative de l'année 2020 sont de 1 136,25 milliards de FCFA dont 848,18 milliards de recettes ordinaires (74,6 %) et 288,06 milliards de recettes en capital (25,4 %). A fin septembre 2020, les ressources intérieures sont mobilisées à hauteur de 693,39 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 81,7 % par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative. Elles se décomposent comme suit :

**Les recettes hors pétrole** se chiffrent à 347,18 milliards de FCFA (dont 327,61 milliards de recettes fiscales) pour une prévision de 404,46 milliards de FCFA de la LFR 2020, soit un taux de réalisation de 85,8 % ;

**Les recettes pétrolières** se chiffrent à 346,20 milliards de FCFA (dont 269,91 milliards de FCFA de recettes fiscales) pour une prévision de 443,72 milliards de FCFA de la LFR 2020, soit un taux de réalisation de 78,0 %.

#### b) Exécution des dépenses budgétaires

**La Loi de Finances Rectificative 2020** a prévu des dépenses budgétaires pour un montant de 1 473,93 milliards de FCFA. Elles sont constituées de 1185,87 milliards de FCFA de dépenses sur ressources intérieures (80,5 %) et de 288,06 milliards de FCFA de dépenses sur financement

extérieur (19,5 %). À fin septembre 2020, les dépenses exécutées se chiffrent à 851,27 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 57,7 %. Elles se décomposent comme suit :

**Les dépenses de personnel** : la dotation pour l'exercice 2020 s'élève à 399,00 milliards de FCFA. À la fin du troisième trimestre de l'année 2020, le taux d'exécution de ces dépenses est à l'ordre de 77,7 % des estimations de la LFR 2020, soit 310,00 milliards de FCFA ;

**Les dépenses de fonctionnement** : la dotation budgétaire au titre des biens et services s'élève à 110,00 milliards de FCFA. À la fin du troisième trimestre de l'année 2020, le taux d'exécution est de 64,8 % des estimations de la LFR 2020, soit 71,34 milliards de FCFA ;

**Les dépenses de transferts** : la dotation budgétaire au titre des transferts et subventions est de 227,00 milliards de FCFA. A fin septembre 2020, les dépenses effectuées s'élèvent à 103,46 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 45,6 % des estimations de la LFR 2020 ;

**Les dépenses d'investissement public** : la dotation des dépenses d'investissement public est de 428,06 milliards de FCFA dans le budget de l'année 2020. Elle se répartit en 288,06 milliards de FCFA des investissements sur financements extérieurs et 140,00 milliards de FCFA des investissements sur financements intérieurs. A fin septembre 2020, les dépenses d'investissement sont exécutées à hauteur de 269,38 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 62,9 % des estimations de la LFR 2020. Par rubrique, les taux d'exécution sont de 94,3 % pour les investissements sur ressources propres (132,11 milliards de FCFA) et 47,6 % pour les investissements sur ressources extérieures (137,26 milliards de FCFA).

**Les charges de la dette publique** : il est prévu dans la loi de finances rectificative 2020 des dépenses relatives aux charges de la dette publique d'un montant de 309,87 milliards de FCFA. A fin septembre 2020, les paiements s'élèvent à 97,07 milliards de FCFA au titre des amortissements et des intérêts de la dette, soit un taux d'exécution de 31,3 % des estimations de la LFR 2020.

### C. POLITIQUES BUDGETAIRES DU GOUVERNEMENT

La politique budgétaire du Gouvernement pour l'année 2021 sera la poursuite de la relance économique nationale à travers une gestion des finances publiques rigoureuse ainsi que la poursuite de la mise en œuvre efficiente des politiques sectorielles qui s'inscrivent dans les axes du Plan National de Développement 2017-2021 en vue d'asseoir une économie résiliente, productive et performante et un climat de paix et sécurisé.

Aussi, les orientations des actions déployées tourneront vers le renforcement de la cohésion sociale et de la poursuite du processus de diversification économique en renforçant les secteurs vitaux à savoir l'agriculture, l'élevage, la santé, l'eau, l'énergie, l'agro-industrie, l'industrie de la viande et le textile.

Ainsi, l'action gouvernementale se déroule sous plusieurs axes dont celui de la réforme des finances publiques qui devrait connaître une accélération auprès des départements sectoriels et Institutions de la République. L'année 2021 marque la fin de la mise en œuvre des politiques sectorielles inscrites dans le Plan National de Développement 2017-2021 constitue la priorité du Gouvernement du lors du premier plan quinquennal de développement du document prospectif « la Vision 2030, le Tchad que nous voulons ».

En ce qui concerne la rigueur dans la gestion publique, le Gouvernement a consenti depuis quelques années d'importants efforts pour l'accélération de la mise en œuvre de certaines politiques publiques pour mieux satisfaire les besoins de base de la population. Il est à constater que nombre d'indicateurs ont connu des améliorations mais pas celles attendues. Dans le souci de garantir un bien-être à la population, le Gouvernement doit faire une orientation optimale des ressources, grâce à une évaluation rigoureuse des politiques publiques en cours. Aussi, pour les établissements et entreprises publics, les mesures prises en 2020 se poursuivront en 2021 pour s'assurer d'un bon encadrement et garantir ainsi leur efficacité.

Au même titre, la recherche de l'efficacité et de l'efficience dans la gestion de la chose publique inscrit profondément sous la dynamique des actuelles directives du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques qui mettent l'accent sur la gestion axée sur les résultats. Les efforts déployés en 2019 et 2020 dans la conception des projets annuels de performance devront concourir à l'atteinte de l'objectif du passage de la budgétisation des moyens à la budgétisation en mode programme d'ici à 2022.

En ce qui concerne la rationalisation des dépenses publiques, les sectorielles doivent veiller à la priorisation ainsi qu'à la gestion rigoureuse, efficace, efficiente et transparente de leurs dépenses afin d'atteindre les objectifs des politiques publiques qui permettront d'améliorer les conditions de vie de la population tchadienne. Dans le contexte actuel de la survenue de la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale du Covid-19, le gouvernement doit accroître ses dépenses en investissement dans les secteurs de la santé, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement. De manière générale, les dépenses publiques seront orientées vers des actions qui vont stimuler durablement les secteurs sociaux et ceux porteurs de croissance.

Au titre de la gouvernance, le gouvernement veillera à la gestion rigoureuse des dépenses au sein des institutions sous tutelle et les entreprises publiques à travers la mise en place des contrats de performance et la publication annuelle des comptes certifiés dans les délais. Toutes les collectivités autonomes et les institutions ou établissements publics bénéficiant des transferts doivent respecter strictement le code des Marchés Publics au risque d'être sévèrement punis. Par ailleurs, tous les marchés publics doivent dorénavant faire ressortir clairement la TVA et les droits d'enregistrement sauf s'il y'a exception documentée et valable fiscalement. La lutte contre la corruption et le détournement des biens publics seront le cheval de bataille du gouvernement

à travers l'inspection générale d'Etat (IGE), l'agence d'investigations financières (ANIF) et les différents services d'inspections de l'Etat.

Les élections présidentielle, législatives et locales prévues en 2021 doivent permettre l'accélération de la décentralisation mais aussi se passer dans les délais prévus dans un climat de dialogue social et politique ainsi que de la culture de paix.

En ce qui concerne les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique, de l'eau, de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, et de l'énergie renouvelable, ceux-ci doivent mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la diversification de l'économie nationale et au développement social et dans le respect de l'environnement. Dans ce sens, le Gouvernement privilégiera en 2021 des mesures favorisant le développement des énergies renouvelables ou vertes.

Au titre de la santé, le gouvernement va s'atteler en 2021 au redéploiement des médecins et du personnels soignant et à la mise à disposition des moyens matériels dans tous les hôpitaux et centres de santé des provinces afin d'assurer la prise en charge effective de tous les patients et une meilleure qualité de services. En plus, il est prévu de rendre effective la couverture sanitaire universelle au bénéfice de toutes les couches sociales ainsi que de la mise en place de l'Institut National de la Santé Publique et la formation du personnel soignant, des médecins et du personnel technique.

En matière d'éducation, le secteur va prendre toutes les dispositions en termes d'infrastructures scolaires, d'enseignants et d'outils didactiques pour assurer un enseignement de qualité sur tout le territoire tchadien. Ainsi, l'amélioration de l'accès de tous les citoyens au service public de l'éducation est une priorité de cet important secteur.

Sur l'inclusion numérique, le Gouvernement tirera les meilleurs bénéfices offerts par ce secteur notamment en créant des conditions favorables à l'effectivité des services financiers numériques de qualité aux citoyens. En outre, l'économie numérique favorisera toujours le développement des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

En matière de mobilisation des ressources, les mesures entamées depuis trois ans devraient se poursuivre. Les membres du Gouvernement impliqués dans la mobilisation des ressources devraient davantage fournir d'effort pour permettre à l'Etat de réaliser les politiques publiques.

#### D. PROJET DE BUDGET GENERAL DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2021

Le projet du budget général de l'Etat pour 2021 est élaboré dans le contexte macroéconomique présenté ci-dessus. Les principales hypothèses retenues pour les prévisions budgétaires se présentent comme suit :

- (i) une évolution des cours du Brent qui se situerait à 40,7 USD le baril en 2020 et augmenterait légèrement pour s'établir à 44 dollars en 2021 ;
- (ii) une décote de 3 dollars USD du prix du pétrole tchadien par rapport au Brent ;
- (iii) le coût de transport serait de 7 USD par baril ;
- (iv) une production du pétrole de 147 397 barils/jour
- (v) un taux de change du dollar US/Franc CFA de 585,0 est retenu en 2021 ;
- (vi) l'inflation serait contenue à la norme communautaire de 3 %.

Ainsi, le projet de budget général de l'Etat pour l'exercice 2021 prévoit 1 107,268 milliards de FCFA en recettes budgétaires totales et 1 177,349 milliards de FCFA en dépenses, soit un déficit de solde budgétaire de base de -93,334 milliards de FCFA.

- **Prévision des recettes budgétaires pour l'année 2021**

En 2021, les recettes fiscales atteindraient 615,954 milliards de FCFA, contre 652,303 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 6% ; et 222,495 milliards de FCFA de recettes non fiscales contre 195,882 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 14%. Il est également attendu 259,758 milliards de FCFA au titre des dons, legs et fonds de concours contre 288,065, soit une baisse de 10%. Sur la période 2022-2023, en moyenne, les recettes budgétaires s'élèveraient à 934,499 milliards de FCFA dont 800 milliards de FCFA de recettes fiscales, 134,885 milliards de FCFA de recettes non fiscales et 236,305 milliards de FCFA des ressources extérieures.

- **Prévisions des dépenses budgétaires pour l'année 2021**

Les prévisions des dépenses budgétaires sur la période 2021-2023 tiennent compte des orientations du gouvernement en matière de développement économique et social. Elles s'élèveraient à 1 247,153 milliards de FCFA en 2021 contre 1 196,503 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 4 %.

Pour 2021, les dépenses courantes s'établiraient à 792,349 milliards de FCFA dont 425,500 milliards de FCFA des dépenses de personnel, 100,450 milliards de FCFA de dépenses de biens et services, 60 milliards de FCFA d'intérêts sur la dette et 206,450 milliards de FCFA de dépenses de transferts et subventions.

Quant aux acquisitions nettes d'actifs non financiers, en 2021, elles se situeraient à 454,753 milliards de FCFA dont 140,000 milliards de FCFA des dépenses d'investissements sur ressources propres. Le solde budgétaire de base serait déficitaire de 148,945 milliards de FCFA en 2021, soit 2,4 % du PIB. Le solde budgétaire primaire hors pétrole serait déficitaire et devrait s'améliorer à 6,5 % du PIB hors pétrole en 2021 contre 7,8 % du PIB hors pétrole en 2020.

Sur la période 2022-2023, les dépenses budgétaires se situeraient en moyenne à 19,6% du PIB avec 0,9 % du PIB au titre de paiement d'intérêts sur la dette publique, 6,4 % du PIB de dépenses de personnel, 1,4 % du PIB de dépenses en biens et services, 2,7 % du PIB de transferts/subventions et 8,0 % du PIB de dépenses d'investissements. Le solde budgétaire de base serait quant à lui en moyenne déficitaire de 1,8 % du PIB alors que le solde primaire hors pétrole représenterait -5 % du PIB hors pétrole en moyenne sur la période 2022-2023.

## II- SECTEURS SOCIAUX

Le contexte de la crise sanitaire a orienté la politique du Gouvernement vers les secteurs sociaux dans l'optique de soutenir les ménages les plus vulnérables conduisant à la prise en charge des malades de la pandémie du covid-19, du paludisme, etc. Par ailleurs, les politiques publiques se penchent sur les problèmes actuels relatifs à l'éducation notamment l'orientation des élèves vers les filières scientifiques, l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers l'entrepreneuriat et le défi de l'heure concernant les recrutements massifs des jeunes diplômés à la fonction publique.

En 2021, le Gouvernement prévoit une dotation budgétaire de près de 264,607 milliards de FCFA contre 226,560 milliards en 2020, soit une hausse de 16,80% pour la mise en œuvre de la politique sociale de réduction de la pauvreté. Les efforts du gouvernement dans les secteurs sociaux sont fortement salués et appuyés techniquement, matériellement et financièrement par les partenaires au développement du Tchad à travers différents projets et programmes.

### A. SANTE ET SOLIDARITE NATIONALE

**Le secteur de santé** a été marqué en 2020 par la pandémie du covid-19 apparue à la fin de l'année 2019, et qui a plongé le monde entier dans une crise sanitaire sans précédent. Pour faire face à cette crise dont le premier cas au Tchad a été enregistré en mars 2020, plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement. La situation sanitaire s'est encore davantage dégradée avec l'apparition d'autres maladies comme le chikungunya dans quelques provinces du pays.

Face à la dégradation du système sanitaire due à ces maladies précitées, le Gouvernement a mis en place un ensemble de stratégies notamment celle de la mobilisation des ressources à la prise en charge des dépenses exceptionnelles de santé liées à la COVID-19. Le Gouvernement a également procédé au recrutement dans le corps médical et à la dotation à plusieurs structures sanitaires d'équipements et de matériels médicaux.

L'on note également au cours de l'année 2020, que la gratuité des premiers soins d'urgence pour les personnes vulnérables est appliquée dans beaucoup de structures sanitaires publiques notamment en ce qui concerne la covid-19, le paludisme et le chikungunya.

En matière de prestation des soins de qualité, de prévention et de promotion de la santé, le gouvernement a inscrit ses interventions autour de 3 principaux axes dont : i) l'amélioration de la disponibilité des services de soins et développement de la santé communautaire ; ii) l'amélioration de la prestation des soins de qualité aux femmes, aux jeunes et aux enfants ; iii) le développement des activités de prévention et de réduction des principaux facteurs de risques des maladies.

Dans le cadre de l'accès aux médicaments, intrants et services de santé essentiels, les actions prioritaires identifiées pour répondre aux besoins des populations sont : i) l'amélioration du circuit d'approvisionnement et de distribution des médicaments, des réactifs et autres consommables médicaux ; ii) l'opérationnalisation des laboratoires de biologie médicale et du laboratoire de contrôle de qualité des médicaments ; iii) l'amélioration des structures en charge de la nutrition et de la technologie alimentaire.

Pour contribuer à l'amélioration de la prestation des soins de qualité, la prévention et la promotion de la santé, à l'amélioration de l'accès aux médicaments, intrants et services de santé essentiels, plusieurs actions estimées à 13,295 milliards de FCFA en 2021 sont prévues.

**La solidarité nationale** regroupe l'ensemble des interventions de l'Etat pour secourir les sinistrés et les couches vulnérables, assister les déplacés et les familles nécessiteuses en vue de les adapter aux mutations socio-économiques et culturelles.

Au cours de l'exercice budgétaire 2020, le gouvernement a intensifié plusieurs actions de solidarité, à travers, entre autres, *l'assistance des familles vulnérables pendant le confinement en octroyant des vivres, l'opérationnalisation du Fonds National de Solidarité et de Soutien aux Personnes Vulnérables, et l'élargissement des actions en matière de « filets sociaux » aux autres provinces, l'assistance aux personnes sinistrés à la suite des inondations dues à la forte pluviométrie de cette année et à la montée des eaux des fleuves Chari et Logone*.

Relativement à la solidarité nationale, les principales actions prévues sont : i) la promotion de l'élan National de Solidarité à travers l'identification des couches vulnérables ; ii) l'intervention prompte en faveur des victimes des sinistres et autres catastrophes afin de réduire le risque de vulnérabilité ; iii) la mobilisation et gestion du fonds de la solidarité nationale. Les crédits consacrés à la solidarité nationale sont établis en moyenne à 287 millions de FCFA pour l'année 2021.

En matière de gouvernance du secteur de la santé et de la solidarité nationale les interventions prioritaires identifiées pour répondre aux besoins des populations sont : i) conception, pilotage des documents stratégiques du Ministère et fonctionnement des services ; ii) supervision et contrôle des services ; iii) formation, recrutement et déploiement du personnel de santé ; iv) développement de la recherche et de système d'information sanitaire ; v) programmation,

passation des marchés, équipements sanitaires et construction/réhabilitation ; vi) développement du partenariat pour la santé.

## B. EDUCATION NATIONALE, FORMATION PROFESSIONNELLE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'éducation, facteur d'épanouissement social pour l'homme et de promotion de la compétitivité et de l'innovation pour le développement économique, est reconnue comme un droit universel. A l'instar de la communauté internationale, le Tchad, à travers les départements de l'éducation nationale et de la formation professionnelle et des métiers, s'est engagé pour l'accès universel à l'éducation et à l'emploi de sa population.

Malgré les progrès réalisés, le niveau de couverture à chaque cycle reste faible par rapport aux attentes et aux objectifs gouvernementaux. En 2021, plus de 140,89 milliards de FCFA seront alloués au niveau du département de l'éducation nationale et de la promotion civique et 1,97 milliards de FCFA au niveau du département de la formation professionnelle et des métiers, en vue de : i) améliorer la qualité de l'enseignement en mettant un accent particulier sur l'enseignement scientifique, technique, commercial, industriel et professionnel pour que l'enseignement facilite l'emploi privé, l'auto-emploi et l'auto-entreprenariat et ii) créer des industries et faciliter l'insertion numérique tant en termes d'infrastructures scolaires que d'enseignants et des outils didactiques.

Si l'accès des enfants à l'enseignement a beaucoup progressé au Tchad, la qualité de l'éducation dispensée est un problème majeur. C'est dans ce cadre qu'en dépit des difficultés économiques, le gouvernement devra travailler à améliorer la qualité de l'enseignement tant au niveau de fondamental, secondaire que de l'alphabétisation et de l'éducation inclusive.

Dans le souci de favoriser l'épanouissement au niveau de l'**éducation de base**, la stratégie s'articule à l'amélioration de la qualité à travers les actions qui consisteront à : (i) reformer la structure du personnel enseignant ; (ii) améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage ; (iii) former le personnel d'encadrement et de suivi pédagogique ; (iv) renforcer les établissements en matériels didactiques et ludiques et (v) améliorer la rétention et l'efficacité interne.

Dans l'**enseignement secondaire et la formation professionnelle**, le gouvernement va continuer à : (i) réviser et réactualiser les programmes d'enseignement ; (ii) renforcer le système de suivi-évaluation et d'encadrement ; (iii) veiller à l'adéquation des choix des filières avec les besoins socioéconomiques de développement ; (iv) diversifier les filières de formation et (v) renforcer les capacités d'accueil des établissements publics de formation.

***Création des industries afin de faciliter l'insertion numérique tant en termes d'infrastructures scolaires que d'enseignants et des outils didactiques.***

Le système éducatif est engagé dans des transformations pédagogiques et organisationnelles profondes, de l'école maternelle au post-baccalauréat, qui nécessitent de mobiliser l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour construire l'avenir de l'École et permettre ainsi la réussite de tous les élèves. Le numérique représente un levier de transformation puissant pour accompagner les politiques publiques éducatives dans toutes les dimensions, de la transformation pédagogique au service des apprentissages et de leur évaluation à la formation aux enjeux et aux métiers de demain.

Afin d'assurer la réussite des projets numériques dans les établissements et écoles, le Gouvernement devra s'atteler à mener des actions de coordination, de mise en cohérence, d'accompagnement et de sécurisation de leur mise en œuvre.

***Le sous-secteur de l'enseignement supérieur***, de la recherche et de l'innovation constitue un puissant levier de développement économique, culturel et social de la nation à travers la formation de ressources humaines qualifiées et la production de connaissances scientifiques et technologiques capables de stimuler les secteurs vitaux de l'économie. Conscient de la nécessité de ce sous-secteur, l'Etat a déployé des efforts importants et a engagé des actions de réforme susceptibles de remédier aux dysfonctionnements relevés.

Dans cette optique, ce sont près de 25,39 milliards de FCFA qui sont alloués en 2020 contre 5,82 milliards de FCFA un an plus tôt. Cependant, avec l'apparition de la pandémie du COVID-19, des mesures ont été prises notamment à travers la fermeture de tous les établissements universitaires et de recherche publics et privés. Avec la baisse des contaminations, la note circulaire du Ministre de Tutelle permet de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de préparer la réouverture des institutions en toute sécurité et en lien avec le service de santé publique, à travers la coordination nationale de riposte sanitaire. Il s'agit : ( i) de la désinfection et le nettoyage des salles, campus, bus et restaurants universitaires à trois jours de la reprise ; (ii) du respect des mesures de distanciation sociale avec un effectif limité par salle dont deux étudiants sur une table ; (iii) de la réduction du nombre des étudiants dans les bus de transport et dans les restaurants ; (iv) du port obligatoire des masques fournis par le Comité de gestion de la crise sanitaire, le lavage des mains ; (v) du contrôle de la température par un thermo flash et une affectation des agents sanitaires et de sécurité dans chaque établissement supérieur et (vi) de l'interdiction de toute personne suspecte d'entrer dans ces établissements.

Conscient de la persistance de la pandémie de covid-19, un montant de 20,187 milliards de FCFA sera alloué en 2021 et s'articulera autour des actions suivantes : (i) l'adaptation des programmes de formation aux besoins réels du marché de l'emploi ; (ii) la transformation de l'université pour

en faire un moteur d'innovation ; (iii) l'adaptation de l'université aux besoins actuels et à venir, et en faire un véritable espace d'enseignement et de recherche pour notre développement.

### C. Emploi et protection sociale

L'ambition du Gouvernement est de développer un secteur privé dynamique évoluant dans un climat des affaires favorable, qui participe à la croissance et au développement économique, dans le but de création d'emplois durable. L'objectif stratégique dans ce secteur est de promouvoir l'emploi décent et le développement de la formation professionnelle en tenant compte de la demande du marché de l'emploi. La protection sociale concerne également les travailleurs formels, l'approche genre et les couches vulnérables.

**Dans le secteur de l'emploi**, l'on peut relever une situation paradoxale qui tient à la fois à la distorsion entre les offres de formation et les qualifications requises sur le marché de travail. Les demandes d'emploi par type de profession, indiquent que 60 % des demandeurs d'emploi se destinent au métier d'ouvriers, manœuvres et conducteurs d'engins, contre 15% pour les professions administratives et assimilées, 20 % pour les professions scientifiques et techniques, 3% comme travailleurs spécialisés dans les services et 2 % pour le commercial et les ventes.

Ces offres d'emplois enregistrés par l'ONAPE, sont essentiellement des annonces proposant un travail rémunéré, qui ne reflètent pas la situation globale de l'activité économique portant sur l'ensemble des personnes employées ou susceptibles de l'être et montre le degré faible de la structuration du marché du travail.

**La protection sociale** couvre entre autres la protection des travailleurs, les pensions des retraités, et la prise en compte de l'approche genre dans les politiques publiques.

S'agissant de **la protection des travailleurs** notamment les pensions des retraités, le gouvernement a intégré dans le cadre des mesures d'urgence le paiement des pensions des retraités, les primes de départ et de dégageant ainsi que le capital décès. Le paiement régulier de pensions budgétisées de l'ordre de 5 milliards de FCFA est effectif au cours de cette année.

**L'approche genre** passe par la participation des différentes catégories d'hommes et de femmes dans les instances de prises de décisions ainsi que leurs accès équitables aux ressources et aux bénéfices qui en résultent. Il s'agit essentiellement de : i) promouvoir l'autonomisation de la femme et réduire les inégalités basées sur le genre ; ii) lutter contre les violences basées sur le genre et iii) améliorer la scolarisation des filles.

**En outre, la situation des personnes vulnérables** préoccupe le gouvernement. Dans ce souci, le Tchad et ses partenaires aux développements, plus spécifiquement la Banque mondiale, ont signé un accord de financement additionnel d'un montant de plus de 38 milliards de Francs CFA

(75 millions de dollars), dans le cadre du Projet d'Appui aux Réfugiés et Communautés d'Accueil (PARCA).

Le financement vise à garantir l'accès à la protection sociale et aux services sociaux pour les réfugiés et la population au Tchad. Ce financement additionnel va permettre l'extension du projet dans quatre provinces supplémentaires (Mandoul, Moyen-Chari, Ennedi Est, Wadi-Fira) et devrait concerner 495 000 personnes bénéficiant de ces actions.

#### D. ENVIRONNEMENT, EAU, ET ASSAINISSEMENT

Le Tchad est considéré comme l'un des pays d'Afrique disposant d'importantes ressources en eau du continent. La disponibilité et l'exploitabilité des ressources, principalement souterraines, varient fortement à travers le pays, compliquant la mobilisation de l'eau dans les régions de socle à l'est et au nord. L'agriculture est le plus gros utilisateur (près de 80 %) et les prélèvements sont inférieurs à 5 % du potentiel de ressources renouvelables. Toutefois, sous l'effet des changements climatiques, le pays est susceptible de connaître un déclin persistant de la pluviométrie, associé à des épisodes plus fréquents et plus sévères d'inondations et de sécheresses, accroissant la vulnérabilité de l'agriculture et de l'élevage qui sont la source de revenus de 80 % de la population. L'urbanisation et l'absence d'assainissement adéquat conduisent à une contamination bactériologique des nappes superficielles utilisées par de nombreux puits et forages privés.

En ce qui concerne l'accès aux services d'eau et d'assainissement, malgré des efforts marqués d'équipement en points d'eau et en adductions d'eau potable depuis 2003, le Tchad n'a pas atteint son objectif du millénaire pour le développement (60 % de la population ayant accès à l'eau potable en 2015) et se situe très en-deçà de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne, selon le programme conjoint de suivi de l'OMS et de l'UNICEF (JMP). Le taux d'accès à une source d'eau améliorée est de 55,7 % en 2017. Plus de la moitié des ménages n'ont accès qu'à un service de base. Seulement 25 % de la population urbaine bénéficie de branchements domiciliaires mais qui ne répondent pas aux critères d'un service géré en toute sécurité, qu'il s'agisse de la qualité de l'eau fournie ou de la continuité du service.

Enfin, pour ce qui est de l'assainissement, un pant des ménages n'a aucun accès à l'assainissement et la prévalence de la défécation à l'air libre (67 % au plan national, 82 % en milieu rural) est très supérieure à la moyenne régionale (Banque Mondiale, 2017). Largement sous-financé, l'accès à l'assainissement a régressé en moyenne nationale entre 2000 et 2017, une légère progression en milieu urbain étant absorbée par une régression sévère en milieu rural (de 8 à 2 %). Près de 80 % des écoles primaires ne sont pas équipées d'installations sanitaires et à peine 6 % de la population possède un dispositif élémentaire de lavage des mains avec de l'eau et du savon.

Pour pallier à ces problèmes, le Gouvernement de la République du Tchad a doté le ministère d'une enveloppe budgétaire de 11,440 milliards de FCFA en 2020. Par ailleurs, dans le cadre du PND 2017-2020 le secteur occupe une place stratégique avec des objectifs bien situés, qui consiste à améliorer les conditions des vies de la population et booster le taux de couverture en Eau à l'échelle nationale à 68 %.

En 2021 la politique de l'eau au Tchad vise à améliorer la couverture des besoins des populations dans cette denrée (eau potable) et du bétail, condition d'une meilleure santé publique et de développement socioéconomique. La stratégie de cette politique vise à : i) identifier et optimiser les besoins en eau ; ii) desservir la population par des points d'eau potable de façon à couvrir les besoins domestiques vitaux et pastoraux ; iii) accompagner et promouvoir des technologies appropriées d'entretien facile et peu coûteux. Pour ce faire, une allocation budgétaire de 12,385 milliards de FCFA sont prévu dans le budget de l'Etat en vue d'atteindre un taux de couverture de 69,5 %.